

# **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

## **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-3**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 juin 2019, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT CA28 0011-3**

#### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0011-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO CA28 0011 DE L'ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD – SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET DE DÉPLACER LES DÉFINITIONS AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023**

---

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève  
ce quatorzième jour du mois d'août deux mille dix-neuf**

---

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement  
au [www.ville.montreal.qc.ca/ibsg](http://www.ville.montreal.qc.ca/ibsg)*